

Objet : Demande d'aménagement d'examen – CAP/CFG

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examen

La demande s'effectue en ligne par le lien suivant :

<http://appli.ac-aix-marseille.fr/amex>

Les CAP 2 ont jusqu'au **12 novembre 2023** pour déposer leur demande.

Les élèves en 1ère année de CAP peuvent déposer une demande dès cette année.

Tout dossier hors délais ne sera pas pris en compte pour les examens de l'année scolaire en cours.

Procédure AMEX

- cliquer sur **AMEX-Aix-Marseille**.
- créer votre compte (à l'aide d'une adresse mail valide)

Lorsque le compte est créé, vous pouvez :

- saisir la demande qui comporte des renseignements administratifs, pédagogiques et les mesures que vous souhaitez obtenir pour présenter l'examen.
- Selon votre situation vous aurez à téléverser au format de votre choix (pdf, jpeg...) des documents pédagogiques comme :
 - la copie du PAP ou du PPS et/ou du GEVASCO,
 - les photocopies lisibles de deux devoirs rédigés, faits en classe et notés (Histoire-géographie, français ou mathématiques pour les troubles dyscalculiques)
 - les trois derniers bulletins scolaires.
- signer votre dossier en cliquant sur « **SIGNER ET ENVOYER** »
- vérifier que le dossier est bien à l'état "envoyé" sur la 2^{ème} colonne dans la liste des demandes AMEX.
- Cliquer sur « TELECHARGER » pour imprimer la fiche récapitulative.

Cas particulier : envoi de pièces médicales

Vous recevrez un mail si cette étape est nécessaire à votre demande

Dans certains cas seulement, vous devrez envoyer au service dédié dans les 10 jours à compter de l'envoi de votre demande **des pièces médicales** (accompagnées de la fiche récapitulative).

Il conviendra de **joindre un certificat médical détaillé (sous pli cacheté) :**

- **si troubles des apprentissages** (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, troubles attentionnels, ...), un bilan orthophonique de moins de 3 ans (si possible) précisant les antécédents de retard de langage, durée du suivi orthophonique, âge lexical ou vitesse de lecture, épreuve de lecture de mots, épreuves d'orthographe (résultats en déviations standards)
- **si handicap visuel**, un certificat médical établi par un ophtalmologiste,
- **si handicap auditif**, un certificat médical établi par un ORL,
- **si handicap moteur**, un certificat médical établi par un spécialiste précisant l'atteinte fonctionnelle.

Les parents pourront solliciter **l'aide du secrétariat** par téléphone ou en prenant rendez-vous au 04 90 31 05 44. Le secrétariat est disponible le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 17h et le mercredi de 7h30 à 12h.

Avec mes respectueuses salutations.

La Provisseure
Monia Brassac

Le Chef d'établissement
Monia BRASSAC

84270 VEDENE